LES ÉPOQUES DESIRÉES

OU

ABRÉGÉ DE LA VIE DE LATOUR.

Déclaré, le 30 Juillet 1789, auteur des calamités de la Provence par Délibération des trois Ordres de la ville de Marſeille

Cupit hic gazis implere famem. Boët.

DE LATOUR depuis nombre d'années à la tête de la Provence, come Intendant & come premier Préſident du Parlement, ſçut pendant un certain tems ſe voiler, & ne ſe montrer que ſous des couleurs favorables ; mais ne pouvant jouer plus long-tems l'honête homme, le maſque d'hypocrite lui tomba, on épia ſes démarches, & fut conu dans tout ſon jour.

Il comença par ſe faire des créatures qu'il conſerva, heureuſes ſi elles ne ſont enſevelies ſous les mêmes ruines que lui. LATOUR, d'un caractere altier, éblouiſſoit tout le monde par un dehors ſpécieux ; l'effronterie, la ruſe, l'ambi-

tion, l'artifice & l'orgueil étoient ſes attributs, & ne marchoient qu'accompagné de monſtres comme lui ; je paſſe ſa ſociété ſous ſilence, on connoît aſſez ſa bande & la menée des complices de ſes infamies. Aux uns il dona des charges ; aux autres de l'or, pour pouvoir ne pas rencontrer dans ſes filouteries aucun oppoſant. Il amaſa, à ce que rapporte l'Auteur de ſon *Miſerere*, 4773600 liv. ; mais il ſe trompe, mieux informé que celui dont l'ouvrage dont je parle fait l'éloge, je puis prouver que Latour a profité de plus de 8 millions, d'après le calcul des dépenſes qu'il fit, & l'argent qu'il plaça de ma conoiſſance.

Les gens attachés à la ſuite de ce Brigand ſavoient lorſqu'il avoit quelque coup de main à faire, il paſſoit la nuit à ſon Bureau, & ne prenoit pour ſon ſoupé qu'un bouillon. On tient de quelqu'un encore à ſon ſervice, que dans les derniers troubles, il fut tellement ocupé d'une letre qu'il écrivoit à M. de Villedeuil, qu'il paſſa la nuit entiere à ſon Bureau, & que le lendemain à huit heures du matin, on le trouva encore

à écrire avec ſon bouillon, que l'ocupation lui avoit fait oublier de prendre ; ce qui fit dire à *Franchiſque* *, *quelqu'un pleurera encore, car notre Boulanger ** a paſſé cette nuit, ſon lit n'eſt pas défait.* Effectivement ce fut à une époque ſemblable qu'il ordona que l'on flétrit un citoyen *** qui eut une foibleſſe.

Latour inſenſible à tout, ſi on en excepte l'or, l'argent & les femmes, ne reſpire que filouteries & brigande, come il l'avoue dans ſon Miſerere ****. On peut être certain que ce fut par un trait d'eſcroquerie & de connivance avec certaines perſones affidées, qu'il enleva les papiers de l'Hôtel-de-Ville de Marſeille,

* Franciſce étoit & eſt encore au ſervice du ſieur de La Tour & a toujours été ſon confident.

** On apelloit de La Tour boulanger à cauſe du comerce du blé qu'il fit ; ou parce qu'il étoit d'acord avec certains boulangers pour l'exportation *du grain.*

*** Il ſeroit imprudent de nomer ce citoyen. Pour le ſauver La Tour demanda 60000 liv., on lui en offrit 20 qu'il refuſa. Cet home avoit vécu avec une femme, & voulant rendre ſes enfants légitimes, demanda avant d'être flétri de pouvoir aller aux Acoules pour ſe marier. La Tour y conſentit moyenant une ſome de 20000 liv. On lui en ofrit 12 qu'il refuſa ; & fit flétrir la perſone trois jours après.

**** Page 2, verſet *Quoniam iniquitatem* : je conois mes prévarications &c.

Page 5. ligne 28.

& que d'un comun acord, il avoit ſoin d'enfler ſes comptes, comme le dit l'Auteur du Repentir, pour *partager avec ſix fantômes d'Echevins, comme le fit le Lion de la Fable.*

Il amaſa quantité d'or, ſi l'on en croit un homme juſte à qui il confia ſes deſſeins *. Lorſque j'aurai les revues de la Provence, a-t-il dit, je ſaurai jeter les fondemens de ma fortune, en acquiſition de bien-fonds ou de rente **. Latour gagna, & trafiqua autant de ſa charge de premier Préſident que d'Intendant ***. Si quelque contrebandier, dont il étoit le premier, lui donnoit cent louis,

* M. Montclar, prédéceſſeur de *Caſtillon*, La Tour donna toute ſa confiance à ce dernier, & l'on ſait qu'il lui prêta 50000 écus en 1787. On prétend que *Caſtillon* fut pendu au bois de Boulogne. C'eſt un bien, car il ſurprit une déclaration au conſeil d'état, étant à Paris pour remercier S. M. de la ſurvivance de ſa charge qu'elle voulut bien acorder à ſon fils pour faire paſſer des troupes en provence.

** Latour acheta à *Glené*, *Remoulin*, *Bergerac* &c. des biens évalués à un milion. Il plaça ſur la banque de *Veniſe* 600000 liv., & commençant en 1781 à faire le commerce du grain, en fit paſſer en Angleterre pour 800000 l. Le dernier envoi fut fait le 11 de Mars dernier.

*** Il immoloit l'innocence à l'intérêt; & en deux occaſions, de concert avec Caſtillon, Bauval & Deliſle, il gagna 110000 liv., dont Caſtillon reçut 20000 liv. & Deliſle 10000 liv. Ce procès fut jugé en 1786.

il caſſoit le procès-verbal. Si une jeune infortunée venoit implorer ſa clémence, en perdant ſa vertu, il lui donoit gain de cauſe.

Latour aimoit ſinguliérement les femmes, car il vendit l'épée & l'horloge de l'ancien Parc de Marſeille, dont parle un célèbre écrivain, pour une Actrice, ſi nous en croyons ſon *Miſerere* *. Il déféroit aiſément aux beſoins de ſes maîtreſſes, car il acheta à une, une campagne à Vaugirard près Paris, un Hôtel, vaiſſele plate, dentele, &c. &c., & fit une penſion de 1200 liv. à deux enfans qu'il eut de cette femme; dont il fut parein d'un, dont la penſion de l'un eſt affecté ſur l'Hôtel-de-Ville de Paris, & de l'autre ſur le Mont-de-Piété. Les actes en ſont paſſés chez le ſieur Quentin Notaire, rue de la Verrie. Après ſon retour de Marſeille à Paris, en 1786, il fut, rue Croix des petits Champs, chez la Ste. Huberti, à qui il donna ſoixante louis pour un inſtant, & quarante à l'officieux eſculape qui le guéri. Il fut, le 11 Septembre 1786, chez

* Sur la fin du quatrieme verſet.

la Dugazon, chez Adeline, toutes deux Actrices des Italiens ; l'une, restont rue Caumartin ; l'autre, au Café des Princes sur le Boulevard, chez M. Petit, le tout lui coûta.8800 liv. Il vit ensuite la belle Jullie de l'ambigu comique, Boulevard du Temple, à qui il donna 8000 liv. en plusieurs fois. Il n'oublia pas à son retour de doter M. Lob.... de 150000 liv., sans compter les petits soupés évalués à 12000 liv.

Si Latour étoit libéral pour contenter ses passions, il ne l'étoit gueres pour ses domestiques, il étoit dur pour les malheureux *.

Il profita de deux tiers sur les bornes qu'il fit mettre de quart de lieue en quart de lieue dans la Provence, ce que l'on évalue à 600000 liv. ** Il étoit à toute main ***, comme le remarque

* Il donoit en carême 4 sols à ses domestiques pour leur colation.

** Il partagea cette some avec les entrepreneurs ; il alloit lui-même lors de la visite des chemins, les faire élargir ou rétrecir à son gré.

*** on l'a vu plusieurs fois à la chambre du comerce calculer lui-même, & dans les bureaux de santé, come dans la compagnie des indes, come un ver rongeur, chercher à ne rien laisser échaper à sa cupidité ; il savoit gazer ses démarches & son caractere aux yeux même les plus clairvoyans.

l'Auteur du *Repentir* *, & celui de la réponſe au Repentir, ainſi que l'Auteur de la Harangue ; lorſqu'il vit que l'on fut ſur le point de le découvrir, il quitta Marſeille où il laiſſa des eſpions **. Il ne fut point arrêté à l'Oriol ; car ſi c'étoit faute de Paſſe-port, M. de Miran ne lui en eut point donné, à ce que l'on peut croire. Ce guerrier doit trop aimer le bon ordre pour favoriſer le brigandage. Oui, je le répete, une lettre que je reçois de Marſeille *** me fait croire qu'il a des partiſans. Ont-ils

* *Tantôt s'aſſociant en ſecret à toutes ces compagnies* : du Repentir, page 6, ligne 1re.

** On ne doit point douter que de Latour aie des partiſans à Marſeille. Les fuſils, la poudre & la derniere émeute en eſt une preuve. Il y en a un aſſez connu qui roule à cheval de tout côté, & qui n'eſt pas le moindre à bouleverſer le bon ordre ; mais il ne paroît plus. Tout ſeroit tranquile ſans lui.

*** Du 17 d'Août dans laquelle ou mande que l'on trouva un arſenal hors de la porte de Rome. L'on arrêta celui qui l'avoit, qui pour ſe juſtifier dit faire le comerce. Sa raiſon pourroit être bone, s'il pouvoit par des factures prouver ſes coreſpondans ; car un marchand doit avoir un regître, ne doit point cacher ſa marchandiſe, & devoit pour ſe metre à l'abri des ſoupçons, déclarer qu'il auoit chez lui des armes & la quantité. S'il l'a fait, on devoit en inſtruire le public, ne pas ſaiſir ſa marchandiſe, ni s'emparer de ſa perſone. On peut être perſuadé qu'il ſe tramoit bien des malheurs, mais heureuſement la troupe eſt entrée, & enfin Marſeille eſt tranquile.

183

tort, ont-ils droit? *Sub judice lis est*; car il a demandé à être jugé par les Etats-Généraux. A-t-il raison d'avoir soulevé des personnes pour faire huer M. de Caraman à Aix *, d'avoir terni les habitans de Marseille **, & d'avoir, par une menée sourde, soulevé cette Ville depuis le 19. Quoique la femme de son Valet de chambre ait reçu une lettre de son mari qui lui annonce qu'il est bien loin, *** on pourroit cependant parier qu'il n'est pas si éloigné; soit où il voudra, il cause bien des entraves aux trop crédules Marseillais qui se laissent persuader: j'ai passé légérement sur les malheurs actuels de Marseille, la suite prouvera combien il y a de traitres: je remets le reste de sa vie à un supplément.

DUJARDIN.

* On assure qu'il dona à des compagnons, clercs de procureurs &c. plus de 12000 l. pour faire huer M. de Caraman, qui ne vouloit point tremper la main dans le crime.

** D'acord avec des partisans, il fit parvenir au pied du trône que le sang ruisseloit dans Marseille, tandis que tout y étoit en paix, & fit signer toutes ses créatures. Après un pareil trait peut-on ne pas être persuadé qu'il ne soit capable d'avoir quelque connivence à Marseille?

*** Voila les termes de la lettre, nous somes toujours vacillant & ne savons quand nous retournerons. Nous avons des ordres de nous tenir prêts pour partir demain dans la matinée.

Imprimé à Paris chez WANDEWARD.